Ecole primaire du CREY
Lieu-dit : le CREY
73350 CHAMPAGNY-EN-VANOISE
04-79-55-05-18
Ce.0730707X@ac-grenoble.fr

Année scolaire 2015 - 2016

Compte rendu du 2ème conseil d'école du

Jeudi, 10 mars 2016

Présents : M. RUFFIER LANCHE (M. le maire), Mmes. DAUNAY (conseillère municipale chargées des affaires scolaires), Mmes. BRIN, DAUDE, RUFFIER DES AIMES et RUFFIER LANCHE (représentantes des parents d'élèves), Mme. ROUILLE, Mrs. MARTIN et ARAND (les enseignants), Mmes. HERARD et ZBITAK A. (responsables du périscolaire), Mme. LE BARBIER (A.T.S.E.M.)

Absents (excusés) : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. BRUN (D.D.E.N.), Mme. ZBITAK M. (conseillère municipale)

Président : Monsieur ARAND (directeur)

Secrétaire : Monsieur MARTIN (adjoint)

Début de séance : 20h00

I) La cantine et la gestion de la pause méridienne

Avant de débuter, M. ARAND tient à souligner que ce sujet n'a normalement pas sa place dans un conseil d'école, mais que compte tenu de la situation et souhaitant avant tout le bien être des enfants de l'école, ce sujet sera débattu ce soir !

Mme HERARD note des améliorations de comportement à la cantine depuis le dernier conseil d'école. Elle évoque des difficultés à gérer le système de « croix ». Un nouveau système de « points rouges » a été mis en place ainsi qu'un feu collectif (gestion du volume sonore).

Mme HERARD pense que le transfert de la cantine dans le bâtiment de l'école serait profitable : gains de temps ; l'actuel bâtiment devenant trop petit pour accueillir tous les élèves (pas plus de 30 élèves).

L'ensemble des parents d'élèves pense qu'il ne faut pas hésiter à aller au bout des sanctions, sans quoi le système risque de perdre en crédibilité.

M. ARAND souhaite par conséquent qu'un nouveau règlement soit rédigé par la mairie et transmis le plus rapidement possible à tous les parents, expliquant ainsi le nouveau système mis en place depuis la rentrée des vacances d'hiver.

M. RUFFIER-LANCHE explique que le fonctionnement actuel date de 2008, quand il y avait alors moins d'élèves à la cantine. La somme investie à l'époque ne peut être à nouveau réinvestie ; mais les locaux récupérés pourraient être vendus (après des travaux au niveau de la sortie). Un dossier relativement long devra être monté. M. le maire propose d'ores et déjà de convenir d'un RDV avec un maître d'œuvre : du cabinet Imhotep. La date du 1er avril, à 9h00 à déjà été retenue.

Mme. RUFFIER-LANCHE, se réjouissant de la présence de M. le maire au conseil d'école, estime le prix pour déplacer la cantine plutôt à 15 000 €, sans appel d'offres.

Au minimum, 40 000 € affirme M. le maire. Ce qui sera le plus long, sera l'assemblée générale des copropriétaires pour donner l'accord de vente (une seule réunion par an).

Mme RUFFIER-LANCHE aborde le problème de la sécurité au niveau des locaux actuels. M. le maire explique que ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Un projet a été examiné par l'architecte Éric Klaus.

Mme. RUFFIER DES AIMES demande s'il serait possible de faire d'ores et déjà une demande de vente lors de l'assemblée générale des copropriétaires. M. le Maire explique que cette assemblée aura lieu pendant l'été et que cet accord devrait être acquis. Ces travaux ne pourront pas débuter avant la rentrée (normalement d'ici à mars 2017).

La salle qui accueillerait la nouvelle cantine serait celle qui accueille actuellement les T.A.P., avec éventuellement une partie de l'actuelle garderie (à voir lors de la réunion du 1er avril). Le système d'eau devra également être revu (absence de mitigeur dans ce bâtiment).

Mme. DAUDE revient sur l'ambiance à la cantine qui, selon elle, s'est détériorée au cours des dernières semaines. Elle se demande si les agents arrivent à gérer certains débordements d'élèves. Il faudrait trouver des pistes pour améliorer le quotidien de la cantine qui ne se passe pas toujours très bien. Mme. BRUN pense qu'il existerait des aides en termes de formations à apporter au personnel, notamment des formations destinées à rencontrer d'autres agents dans la même situation. Mme ZBITAK pense qu'il n'y a pas de problème majeur ; quand un enfant est vraiment turbulent, il mange alors seul à une table.

M. le Maire confirme que le personnel n'est pas formé de manière adéquate à cet exercice.

Mme. RUFFIER DES AIMES pense que l'éducation se fait en grande partie dans le cadre familial et que ce n'est pas à la cantine, ni à l'école de régler cela.

Ces formations peuvent être demandées à l'intercommunalité de Bozel, complète M. le maire.

Mme RUFFIER-LANCHE propose que des parents passent de temps en temps à la cantine.

Dans le cadre des travaux à réaliser, M. ARAND demande où en est le projet d'enlever la moquette des murs des différentes pièces qui composent le bâtiment du haut (moquettes qui auront 25 ans au 1er septembre 2016). Au regard des subventions annuelles de la mairie (5000 €/an), le directeur propose également que l'argent qui n'aurait pas servi au courant de l'année, soit réinvesti l'année suivante, exclusivement pour les travaux et entretiens annuels de l'école, permettant ainsi, par exemple, de changer la moquette d'une pièce par an. M. le Maire pense qu'il serait préférable d'attendre que le maître d'œuvre vienne à l'école afin d'évaluer le montant de l'ensemble des travaux.

II) <u>La sécurité au sein de l'établissement</u>

- Renforcement du plan Vigipirate : suite aux évènements de novembre dernier, une information « Risque attentat ou intrusion extérieure » a été rajoutée (page 27 du P.P.M.S.) au plan initial et dont la mairie dispose d'une copie depuis.

- M. ARAND revient sur le fait qu'il manque toujours un petit loquet noir (pourtant commandé en novembre dernier), permettant de remettre à sa position initiale la glace du système d'alarme, à la suite d'exercice d'évacuation (car bruit strident toutes les 5 min en son absence).

III) Avancement et premiers bilans du projet d'école

1) Bilan des activités déjà réalisées

En milieu de deuxième période : visite de Chambéry. Les élèves de M. ARAND ont visité le château de Chambéry et étudié l'architecture et l'urbanisme de la ville à travers les différentes époques (en lien avec le Moyen-Âge et les Temps Modernes étudiés jusqu'aux vacances d'hiver). Les élèves de Mme. ROUILLE et M. MARTIN ont découvert la ville de manière plus ludique, sous la forme de jeux de piste et de chasse aux trésors, en lien également avec le repérage dans l'espace, ainsi qu'aux travers de la littérature de jeunesse.

En ce qui concerne les T.I.C. : fréquentes recherches informatiques, élaboration de traitements de textes, séances menées à l'aide du vidéoprojecteur et/ou du tableau interactif, travail de remédiation sur des applications telles que Calcul@tice. Suite à un récent passage de Monsieur l'Inspecteur dans l'école, le recours aux tablettes tactiles pourrait compléter le parc informatique, déjà bien riche dans notre école.

Tous les vendredis après-midis, réunification des deux classes en art visuel. Depuis le début de l'année, de nombreuses œuvres ont déjà vu le jour. En ce moment et tout au long de la quatrième période : réalisation d'une fresque composée exclusivement de bouchons plastiques, afin d'ornementer la cour d'école.

Depuis le mois de novembre, l'école dispose de son propre site internet, accompagné des deux blogs de classes, sécurisés. L'équipe enseignante invite les parents à s'y rendre le plus souvent possible.

2) Bilan des activités physiques et sportives

* Patin et ski (fond et piste) pendant les périodes précédentes.

* Football pour les élèves de cycle 2 (ce cycle arrive au mauvais moment de l'année car les élèves ont déjà beaucoup d'EPS en hiver, d'après Mme. RUFFIER-LANCHE, mais malheureusement seul créneau encore disponible pour l'entraîneur affirme Mme. ROUILLE, dans un souci de projet de cycle).

* Le ski alpin pose un problème au point de vue des groupes : niveaux trop hétérogènes. Mme. RUFFIER-LANCHE propose qu'une matinée soit organisée pour répartir les élèves. Ce qui n'est malheureusement pas possible, puisque les groupes doivent être constitués avant la première sortie (consigne des moniteurs). Il y a également un problème pour le temps scolaire : les élèves sont fatigués l'après-midi. Ces sessions de skis ont cependant un grand l'intérêt, car tous les élèves de la commune ne pratiquent pas forcément cette activité en dehors du temps scolaire (cycle de découverte et non de compétition, complète M. ARAND). Par ailleurs, c'est aussi un moment d'apprentissage sur le domaine skiable et sa sécurité (intervention prochaine d'un pisteur en classe).

* Danse : bilan positif suite à l'intervention d'une professeure qualifiée (cycle probablement reconduit l'an prochain, autour d'autres styles de danses).

3) Activités pédagogiques complémentaire

Les heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires continuent, toujours aux mêmes horaires.

M. ARAND souhaite également faire de ses heures d'A.P.C. des temps d'approfondissement du projet d'école en classe complète : depuis la semaine précédente, accord de la Communauté de Communes de Bozel pour un cycle théâtre en cinquième période. Un mot sera distribué en classe au courant de la semaine prochaine (réponses envoyées à la Communauté de Communes avant le weekend pascal).

IV) Questions et informations diverses

- Travaux au courant de l'été.
- Annonce de la nouvelle répartition pour l'année scolaire 2016-2017 (validée par M. l'inspecteur) :
    - PS MS GS CM2 (cycle 1 + CM)
    - CP CE1 CE2 CM1 (cycle 2 + CM)

      Les enseignements en CM se feront toujours en présence des deux promotions (CM1 et CM2), entraînant ainsi une répartition des disciplines entre les enseignants dans ces deux niveaux, une plus grande autonomie des élèves (préparation au collège), un meilleur suivi des élèves des cycles 1 et 2 (car même enseignant sur les trois années du cycle), tutorat entre élèves (parrainages des plus jeunes), séparation des fratries, ... !
- Photocopieur couleur pour la maternelle (pour l'année prochaine : mars 2017).
- Les gardes du Parc restent finalement gratuits pour toutes les communes et peuvent par conséquent être à nouveau sollicités dans les écoles pour des projets.

Levée de séance : 21h51

Feuille d'émargement :

M. le Maire (ou son représentant)	Conseillère municipale en charge des affaires scolaires	Conseillère municipale en charge des affaires scolaires	D.D.E.N.	Représentante des parents d'élèves
M. RUFFIER LANCHE	Mme. DAUNAY	Mme. ZBITAK M.	M. BRUN	Mme. RUFFIER LANCHE
			excusé	
Représentante des parents d'élèves	**Représentante des parents d'élèves**	**Représentante des parents d'élèves**	**Directeur**	**Adjointe**
Mme. BRIN	Mme. RUFFIER DES AIMES	Mme. DAUDE	M. ARAND	Mme. ROUILLE
Adjoint	**A.T.S.E.M. (invitée)**	**Responsable périscolaire (invitée)**	**Responsable périscolaire (invitée)**	
M. MARTIN	Mme. LE BARBIER	Mme. HERARD	Mme. ZBITAK A.	